



RENOUVELLEMENT COTISATION FFA 2008

Impératif avant 31 décembre pour voler en 2008

PROCEDURE INTERNET à réaliser par chaque adhérent au club ou chez vous

- 1) Site internet www.ffa-aero.FR
- 2) Cliquez sur « accès licences » (sous le soleil SMILE)
- 3) Entrez votre numéro de licence et date de naissance
- 4) Créez votre mot de passe à répéter 2 fois
- 5) Sur l'onglet « LICENCIE » vérifiez et complétez les informations vous concernant (qualifications, mail, téléphone...) et cliquez sur enregistrer
- 6) Cliquez sur l'onglet « LICENCES » pour 2008
- 7) Choisir le contrat de votre choix en ajoutant ou supprimant des options (assurances, Info Pilote, bénéficiaire etc....)
- 8) Cochez « Certifie avoir pris connaissance..... »
- 9) Cliquez « Payer la licence »
- 10) Suivant le modèle CB, donner le numéro et valider.

PS : Quelques temps après la prise en compte du paiement, vous pourrez éditer « l'attestation d'enregistrement de licence et d'assurance ».

N'OUBLIER PAS LE RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION CLUB de 125 euros qui peut être débité de votre compte Aero 21 sur votre demande



AERO-CLUB D'ANDERNOS

www.aeroclubandernos.com

FORMATION AU VOL



Le programme de formation au vol PPL(A) doit couvrir les matières suivantes :

- (a) préparation du vol, calcul de masse et de centrage, visite pré-vol et mise en œuvre de l'avion ;
- (b) préparation du vol et vol en circuit d'aérodrome, précautions à appliquer pour éviter les collisions ;
- (c) pilotage de l'avion au moyen de repères visuels extérieurs ;
- (d) vol à vitesse faible, reconnaissance du décrochage et manœuvres de rétablissement ;
- (e) vol à vitesse élevée ; reconnaissance du virage engagé et manœuvre de rétablissement ;
- (f) décollage et atterrissages normaux et par vent de travers ;
- (g) décollage aux performances maximales (terrains court et présence d'obstacles); atterrissages sur terrain court
- (h)